

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 19/06/2026 - 17065 - 2004 B 01616 - 443 325 212 - A City-Services

25 FEV. 2025
TRIBUNAL DE COMMERCE
LILLE METROPOLE

A CITY SERVICES

Liasse fiscale 2022-2023

Exercice comptable du 01/10/2022 au 30/09/2023

*Certifiée conforme
à l'originale*



Version de travail éditée le 22/01/2024

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2023

cerfa

N° 11084*24
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/10/2022	et clos le	30/09/2023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
A CITY SERVICES - SIREN : 443325212			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
37 ALL CHAMBORD 59650 VILLENEUVE D'ASCQ FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
			☐		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	14 767	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	0			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quindecies)			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	☐
Entreprise nouvelle, art 44 <i>septies</i>	☐	Zone franche d'activité art.44 <i>quaterdecies</i>	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A			☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>			☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case)					☐
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts:					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					☐
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					☐
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Si oui, indication du logiciel utilisée		
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Visueur conventionné
			☐		
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐	Nom du prestataire ECF	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : ☒					
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a					
		payées par un établissement chargé du service des titres				b					
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c					
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d					
Montant des autres distributions:						e					
						f					
						g					
						h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j					
Montant des revenus répartis						Total (a à h)					
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS											
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées					
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
						Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires	
K DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)									
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages									
		MVLt imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %			
		MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
		MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice									
		MVLt réalisée au cours de l'exercice									
		MVLt restant à reporter									
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus délivrés											

1. BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise [A CITY SERVICES - SIREN : 443325212]					Néant ☐			
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois [12]								
			Exercice N clos le [30/09/2023]		N-1			
			Brut		Amortissements, provisions			
			Net		Net			
Capital souscrit non appelé			TOTAL (I)		AA			
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB		AC		0	
		Frais de développement	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		autres immos incorporelles	AJ	6 442	AK	3 940	2 502	0
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM			
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	481	AQ	96	385	3 560
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	2 547	AS	1 747	800	3 790
		Autres immos corporelles	AT	13 650	AU	12 590	1 060	404 519
		Immos en cours	AV	728 728	AW	459 762	268 966	
		Avances et acomptes	AX		AY			
	Immobilisations financières (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières		BH		BI				
Total (II)			BJ	751 848	BK	478 135	273 713	411 869
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	Créances	Avances et acomptes sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	76 026	BY		76 026	28 067
		Autres créances (3)	BZ	139 602	CA		139 602	187 614
	Divers	Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC			
		V.M.P. (dont actions propres:)	CD		CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	237 703	CG		237 703	46 230	
	Charges constatées d'avance (3)	CH	190	CI		190	190	
	Total (III)	CJ	453 521	CK		453 521	262 101	
	Frais d'émission d'emprunts à évaluer (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif (VI)	CN						
Total général (I à VI)			CO	1 205 369	1A	478 135	727 234	673 970
(1) Droit au bail			(2) à moins d'un an	CP		(3) à + d'1 an	CR	
Clause de réserve de propriété - immob.				stocks		créances		

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise				A CITY SERVICES - SIREN : 443325212		Néant ☐	
				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :			)	DA	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB	55 000	55 000
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence			EK)	DC		
	Réserve légale (3)				DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)			B1)	DF		
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)			EJ)	DG		
	Report à nouveau				DH	-87 807	-25 649
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	73 040	-62 158
	Subventions d'investissement				DJ		
	Provisions réglementées				DK		
	TOTAL (I)				DL	80 233	7 193
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM		
	Avances conditionnées				DN		
	TOTAL (II)				DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	90 000	
	Provisions pour charges				DQ		
	TOTAL (III)				DR	90 000	
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS		
	Autres emprunts obligataires				DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	22 776	2 360
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)			EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW		30 043
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	531 323	633 873
	Dettes fiscales et sociales				DY		238
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ		
	Autres dettes				EA	2 902	263
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB		
	TOTAL (IV)				EC	557 001	666 777
Ecart de conversion passif				ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	727 234	673 970	
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
			- Écart de réévaluation libre		1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG		
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : A CITY SERVICES - SIREN : 443325212							Néant ☐	
		Exercice N					Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
	Production vendue - biens	FD		FE		FF		
	Production vendue - services	FG	272 704	FH		FI	272 704 526 314	
	Chiffre d'affaires nets	FJ	272 704	FK		FL	272 704 526 314	
	Production stockée					FM	210 000 2 495	
	Production immobilisée					FN	1 195	
	Subventions d'exploitation					FO	20 100	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP	42 427	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3 963	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	525 131 554 067
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	10 173	
	Variation de stocks (marchandises)					FT	11 216	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	71 655 106 833	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					FV	67 994	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	120 212 59 674	
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	134 404	
	Salaires et traitements					FY	521	
	Charges sociales (10)					FZ	126 2 304	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements			GA	149 830 117 188	
			- dotations aux provisions			GB	90 000	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE	30 000 8 585	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	462 344 518 371
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	62 787 35 696
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		(III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		(IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 737	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	3 737
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	101 601	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	208	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	208 101 601
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-208 -97 864	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW	62 579 -62 168	

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : [A CITY SERVICES - SIREN : 443325212]		Néant ☐	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	9 995
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	881
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	10 876
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	415
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	415
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	10 461
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices (X)		HK	
Total des produits (I + III + V + VII)		HL	536 007
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	619 972
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)		HN	-62 168
RENVIS :			
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont produits de locations immobilières		HY	
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))		IG	
(3) Dont crédit-bail mobilier		HP	
(3) Dont crédit-bail immobilier		HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))		IH	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)		HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9) Dont transferts de charges		A1	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5	
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences		A3	
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences		A4	
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles			
facultatives A6		obligatoires A9	
dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail produits et charges exceptionnels		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs

5. IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A CITY SERVICES</u>										Néant ☐					
CADRE A - IMMOBILISATIONS							Valeur brute des imms au début de l'exercice		Augmentations						
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I	CZ	2 300	D8					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II	KD	8 820	KE					
CORPORELLES	Terrains							KG		KH					
	Constructions	Sur sol propre	dont composants	L9			KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	dont composants	M1			KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions	dont composants	M2			KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							KS		KT					
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers							KV		KW				
		Matériel de transport						KY	1 010 804	KZ	26 000	LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	3 094	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers						LE	27 300	LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours							LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes							LK		LL		LM			
	TOTAL III						LN	1 041 198	LO	26 000	LP				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M					
	Autres participations							8U		8V					
	Autres titres immobilisés							1P		1R					
	Prêts et autres immobilisations financières							1T		1U					
	TOTAL IV						LQ		LR		LS				
Total général (I + II + III + IV)								ØG	1 052 318	ØH	26 000	ØJ			
CADRE B - IMMOBILISATIONS							Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence				
							Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I	IN		CØ		DØ	2 300	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II	IO		LV		LW	8 820	1X	
CORPORELLES	Terrains							IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre						IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui						IR		MD		ME		MF	
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions						IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers							IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport							IV		MP	326 469	MQ	710 335	MR
		Matériel bureau et informatique, mobilier							IW		MS		MT	3 094	MU
		Emballages récupérables et divers							IX		MV		MW	27 300	MX
	Immobilisations corporelles en cours							MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes							NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III						IY		NG	326 469	NH	740 729	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations							IO		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés							I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières							I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV						I3		NJ		NK		2H		
Total général (I + II + III + IV)								I4		ØK	326 469	ØL	751 849	ØM	

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFRP N° 2054 bis-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A CITY SERVICES						Néant ☒	
Exercice N clos le 30/09/2023							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 – col. 2) – col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice		-					
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice		=					
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

6. AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A CITY SERVICES</u>										Néant ☐	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement				CY	8 177	EL		EM		EN	8 177
Fonds commercial				RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles				PE		PF		PG		PH	
TOTAL I				RK	8 177	RM		RN		RO	8 177
Terrains				PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	41 270	QA		QB	41 270	QC	0
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers			QD	850	QE		QF	850	QG	0
	Matériel de transport			QH	484 326	QI	200 000	QJ	224 564	QK	459 762
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	3 683	QM		QN		QO	3 683
	Emballages récupérables et divers			QP	7 130	QR		QS	617	QT	6 513
TOTAL II				QU	537 259	QV	200 000	QW	267 301	QX	469 958
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN	545 436	ØP	200 000	ØQ	267 301	ØR	478 135
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Installations gales., agencts. et aménag.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL			NM			NO			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)			NY	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)			NZ	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES											
				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à évaluer								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A CITY SERVICES</u>					Néant ☐	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participations	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI					1O	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
	0			

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A CITY SERVICES</u>										Néant ☐				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN				
						1		2		3				
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL				76 026		UM	76 026		UN			
	Prêts (1) (2)	UP						UR			US			
	Autres immobilisations financières	UT						UV			UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA												
	Autres créances clients	UX												
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	)	Z1								
	Personnel et comptes rattachés	UY												
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ												
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM											
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB				139 601		139 601					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN											
		Divers	VP											
	Groupe et associés (2)	VC												
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR												
	Charges constatées d'avance	VS												
	TOTAUX					VT	215 627		VU	215 627		VV		
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice				VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF											
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans		
						1		2		3		4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	22 776						22 776					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z												
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG											
		à plus d'1 an à l'origine	VH											
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A												
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	531 323						531 323					
Personnel et comptes rattachés		8C												
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D												
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	8E											
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW											
		Obligations cautionnées	VX											
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ											
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J												
Groupe et associés (2)		VI												
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K												
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		Z2												
Produits constatés d'avance		8L												
TOTAUX					VY	554 099		VZ	554 099					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ					(2)		Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK											

Désignation de l'entreprise : [A CITY SERVICES]		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		
I. RÉINTÉGRATIONS						Exercice clos le [30/09/2023]	
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA 73 040	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés					WB	
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles		XX	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI					XY	
	Impôt sur les sociétés					IT	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI		L7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme					IB	
	- Imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)					ZN	
	- Imposées au taux de 0%					WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs					WO	
- Plus-values nettes à court terme					XR		
- Plus-values soumises au régime des fusions					WQ		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						Y1	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises		
					Quote part de 12% des plus-values à taux zéro		
					M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y3	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
TOTAL I						WR 73 040	
II - DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.						WT	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc.						WU	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme					WV	
	- Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WH	
	- Imposées au taux de 0 %					WP	
	- Imposées au taux de 19 %					WW	
	- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure					XB	
	- Imputées sur les déficits antérieurs					IB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19%					WZ	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée					XA	
Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts :		(		Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation		2A	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Dédutions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer						
	Majoration d'amortissement						
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	KS	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA
				Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB
ZFU – TE (art. 44 octies A)	QV						
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext. 2)	(	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	XS	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	)	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD		
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL				
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
TOTAL II						XH	
III - RÉSULTAT FISCAL							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.		Bénéfice (I - II)		XI	73 040		
		Déficit (II-I)			XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)					XL		
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)				XN	73 040		
					XO		

10.

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES
 DGFIP N° 2058-B-SD 2023
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDECLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A CITY SERVICES</u>				Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	87 807
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	73 040
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	14 767
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	14 767
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges		8X		8Y	
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation		9D		9E	
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer		9K		9L	
Totaux (Cadre III)		YN		YO	
Totaux à reporter au tableau 2058-A		ligne WI		ligne WU	
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
	L1				

Désignation de l'entreprise : <u>A CITY SERVICES</u>										Néant ☒	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB			
							- Autres réserves	ZD			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD				Dividendes		ZE			
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Autres répartitions		ZF			
	Total I	ØF				Report à nouveau		ZG			
						Total II	ZH				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N	Exercice N-1
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)					YQ					
	Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance					YT					
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)					XQ					
	Personnel extérieur à l'entreprise					YU					
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS					
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)					ST					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052					ZJ					
	Taxe professionnelle, CFE, CVAE					YW					
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)					9Z					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052					YX					
TVA	Montant de la TVA collectée					YY					
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ					
DIVERS	Montant brut des salaires					ØZ					
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition					ØS					
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société					ZK					
	Numéro de centre de gestion agréé XP Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI					ZR	Non				
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur					RH					
RÉGIME DE GROUPE	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre		JA		Plus values à 15%	JK		Plus values à 0%	JL		
					Plus values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus values à 15%	JN		Plus values à 0%	JO		
					Plus values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale					JH		N° SIRET société mère	JJ		

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFiP N° 2059-A-SO 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A CITY SERVICES</u>						Néant ☒
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES						
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme		Plus-values taxables à 19 %
7		8	9	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
				10		11
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement					
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT					
19	Divers (détails à donner en extension 2)					
TOTAL						
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme			A	B		C
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)						
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%						

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées			Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme		
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

Désignation de l'entreprise : <u>A CITY SERVICES</u>	Néant ☒
--	---

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente				
	TOTAL 1				

		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie				
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	au titre de :				
	TOTAL 2				

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre	☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre	☐
--	--------------------------	--	--------------------------

[illegible]

14.

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Désignation de l'entreprise <u>A CITY SERVICES</u>				Néant ☒	
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%					
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)					
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)					
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU					
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVL.T de l'exercice imposables à 12,8 %	
1		2		3	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N				
	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	
		à 19% ou 15%		à 15% ou 19 %	
		à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice		Imputations sur le résultat de l'exercice	
1		2		3	
4		5		6	
Moins-values nettes	N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

15.

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

Désignation de l'entreprise : <u>A CITY SERVICES</u>				Néant ☒			
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve				Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4			5	

16.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : <u>A CITY SERVICES</u>		Néant ☐	
Exercice ouvert le : <u>01/10/2022</u> et clos le : <u>30/09/2023</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP	0	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	272 704	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	210 000	
Total 1	OX	482 704	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	10 876	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	42 427	
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM	53 303	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	71 655	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	120 212	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	30 000	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	1 015	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Total 3	OJ	222 882	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	313 125
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	313 125
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	482 704	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY - GZ	du	01/10/2022 au 30/09/2023
Date de cessation	HR		

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : [A CITY SERVICES - SIREN : 443325212]				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	homme	Nom complet	thibault vayron de la moureyre	% de détention	90	Nb de parts ou actions		
Nom marital								
Naissance :	Date	15/12/1966	N° Département	59	Commune	LILLE	Pays	FRANCE
Adresse :	37 ALLEE CHAMBORD 59650 villeneuve ascq FRANCE							

Titre	femme	Nom complet	olga stuck	% de détention	10	Nb de parts ou actions		
Nom marital	vayron de la moureyre							
Naissance :	Date	12/07/1975	N° Département	99	Commune	THERNIGIV	Pays	UKRAINE
Adresse :	37 ALLEE CHAMBORD 59650 VILLENEUVE ASCQ FRANCE							

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : A CITY SERVICES - SIREN : 443325212		Néant ☒
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)	Adresse :	
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)	Adresse :	
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)	Adresse :	
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)	Adresse :	
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)	Adresse :	

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023 ou Année : 2023	
Dénomination de l'entreprise : A CITY SERVICES	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 443325212	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %3) + (ligne 2 × 9 %3) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	

A CITY – SERVICES - Baobus

Société A Responsabilité Limitée au capital de 95 000 Euros
Siège social : 37 rue Chambord 59650 VILLENEUVE D'ASCO

Siret 443 325 212 RCS Lille

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/12/2023**

Les associés de la société A City Services se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social ou par visioconférence, sur convocation de la gérance faite par mail adressée à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Mr VAYRON, en sa qualité de Gérant de la Société.

Le Président de séance constate que l'ensemble des associés sont présents ou représentés et que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat arrêtés au 30/09/2023
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30/09/2023 et quitus à la gérance,**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Pouvoir en vue des formalités.**

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat arrêtés le 30/09/2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 73 040 € de la manière suivante : 73 040 € à l'apurement des pertes antérieures.

Distribution de dividendes : NON

TROISIEME RESOLUTION – POUVOIR POUR FORMALITES

L'Assemblée Générale, délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

En cas d'empêchement médical du gérant (Mr VAYRON), Mme OLHA STRUCK (mon épouse) est autorisée à gérer l'entreprise, avec l'appui de notre fils Alexis. Le comptable est Serge MAZOR.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 18 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous les associés présents et représentés.

Le Gérant

Monsieur VAYRON Thibault

Signature



Madame OLHA STRUCK - VAYRON

Signature



A CITY - SERVICES / Baobus
Siège : 37 rue Chambord - 59650 Villeneuve d'Ascq
Exploitation : Impasse Jean Jaures
Route de l'Aéroport
59810 LESQUIN Tél : 03 20 96 16 00
lberbus@gmail.com

